

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2026 - 03 du 14 janvier 2026

Recensement de la population du Gosier du 15 janvier jusqu'à la fin du mois de février 2026

Michel Hotin, Maire du Gosier informe que le recensement de la population se déroulera du **15 janvier jusqu'à la fin du mois de février 2026** sur l'ensemble du territoire communal.

Il s'agit d'une enquête publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant dans tous les territoires français et de déterminer la population officielle de la commune. Les résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de la commune et permettent d'ajuster l'action publique en matière d'équipements collectifs et de moyens de transports à développer notamment.

Le maire du Gosier compte sur la participation des habitants et leur demande de réserver un bon accueil à l'agent recenseur dès lors qu'il présente sa carte officielle, nominative avec une photo.

Il est également possible de se faire recenser par internet sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Les réponses sont strictement confidentielles, elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Le recensement est gratuit, ne jamais répondre aux sites qui réclament de l'argent.